

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 27 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CERVETTI	à	M. LE MAIRE
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. CASASOPRANA	à	Mme LUCIANI
Mme PERES	à	M. VITALI
Mme POLI	à	Mme PIMENOFF
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Septembre 2010

Délibération N°2010 / 219

**Programme 2010 de travaux dans les restaurants scolaires.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La Ville d'Ajaccio a programmé la réhabilitation de ses équipements de restauration scolaire (unité de production) dans le cadre d'un programme pluriannuel dont le principe de planification est sensiblement identique au programme de travaux écoles.

Ainsi un programme de réhabilitation va être engagé avec une première tranche de travaux qualifiés d'urgent au titre de l'année 2010.

La plupart des travaux programme 2010 sont situés au restaurant scolaire de l'école « Saint-Jean » sur le boulevard Sampiero.

Les autres travaux complétant le programme 2010 sont prévus à la cantine « Sœur Alphonse » ou un traitement anti-humidité des parois verticales sera réalisé.

Le présent dossier porte sur trois types de prestations :

- aménagement d'une zone de stationnement réservé avec reprise des cheminements et du profil en long du trottoir permettant la création d'un quai de chargement ;
- Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès réservant le stationnement aux véhicules de portage des repas (trois bornes escamotables électriques) ;
- Création d'un bac à graisse y compris toutes sujétions (CAD tous asservissements).

<b>Programme 2010 de travaux dans les restaurants scolaires</b>
---

<b>Eléments d'opération</b>	<b>Montant HT</b>
Aménagement quai de chargement	59 367.20 € HT
Mise en place contrôle d'accès	53 063.00 € HT
Création d'un bac à graisse	27 317.95 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>139 748.15 € HT</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	<b>137 748.15 € HT</b>	
Participation CTC (40 % du montant HT)		<b>55 899.26 €</b>
Participation CG 2A (35 % du montant HT)		<b>48 911.86 €</b>
Part communale (25 % du montant HT)		<b>34 937.03 €</b>

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 :**

**EN INVESTISSEMENT :**

**En Dépenses :**

→ Chapitre 23, Article 2313, Fonction 251.

**En Recettes :**

- Chapitre 13, Article 1322
- Chapitre 13, Article 1323.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **D'approuver** le présent programme 2010 de travaux dans les restaurants scolaires.
- **D'adopter** le plan de financement de l'opération,
- **D'autoriser Monsieur le Maire**, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** l'avis favorable rendu par la Commission Municipale compétente en date du 24 septembre 2010

**ADOPTE,**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le plan de financement relatif au programme 2010 de travaux dans les restaurants scolaires qui s'établit comme suit :

	CTC	CG	Ville
	55 899.26 €	48 911.86€	34 937.03 €
Montant du programme travaux restaurants scolaires	<b>137 748.15 €</b>		

**AUTORISE M. le MAIRE,**

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, pour l'exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**